

# **ASSEMBLEE GENERALE**

## **MISSION LOCALE DU MEDOC**

**31 MAI 2024 – 11h00**

### **LESPARRE MEDOC**

La séance est ouverte à 11h00

Jean Jacques CORSAN, Président, présente les membres du Bureau à l'assemblée et se dit très heureux de contribuer à aider les jeunes ainsi que l'équipe de la Mission Locale.

Il rappelle le changement récent de l'équipe de direction avec la prise de poste de directeur de Benoît GUILLOT et de responsable administrative et financière d'Armelle HOSTEIN.

Il remercie l'équipe pour le travail réalisé et l'ambiance qui règne dans la structure. Il précise également que son souhait est de travailler avec l'ensemble des partenaires du territoire pour que la jeunesse est envie d'y vivre et donc d'y rester.

Il donne ensuite la parole au Directeur.

Benoît GUILLOT présente l'ordre du jour :

- Rapport d'activité 2023
- Rapport de gestion et bilan financier 2023
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Questions diverses

Il précise que l'année 2023 a été dense et que l'ensemble des chiffres concernant l'activité sera consultable sur le site de la Mission Locale (voir document en PJ). Il rappelle que nous intervenons dans 19 lieux d'accueil, que l'équipe est composée de 22 professionnels et que 1164 jeunes ont été accompagnés sur la période.

Il donne ensuite à la parole à Jean Jacques CORSAN qui souhaite remercier Monsieur Bernard GUIRAUD, Maire de Lesparre Médoc, pour son accueil et sa présence ainsi que l'ensemble des partenaires présents tels que la représentante du Département de la Gironde, la représentante du PNR...

Gérard GONZALEZ, trésorier de la Mission Locale, fait ensuite la lecture du rapport de gestion et apporte des explications concernant l'excédent. Celui-ci est le résultat de 3 facteurs :

- non-remplacement de plusieurs arrêts maladie car difficulté à recruter. C'est donc le personnel qui a pallié aux absences entraînant ainsi des économies de salaires
- des entrées supérieures à l'objectif fixé par l'ETAT dans le dispositif CEJ en fin d'année. 235 entrées réalisées pour un objectif de 213 soit une dotation supplémentaire de 39 050€ non prévue au budget initial
- une provision des dépenses d'énergie surévaluée

Intervention de monsieur Jérôme COUTAND commissaire aux comptes qui est ravi d'être présent et qui certifie que les comptes de l'association sont sincères et conformes. Il précise que la Mission Locale s'est beaucoup développée avec la mise en place du CEJ. Les excédents réalisés permettent d'assurer l'avenir de la structure. Le fonds de roulement représente entre 3 et 4 mois de fonctionnement. L'excédent accompagne l'évolution de l'association et les résultats permettent un niveau de réserve en lien avec la taille actuelle de la Mission Locale.

Gérard GONZALEZ met au vote l'approbation des comptes. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité ainsi que l'affectation du résultat aux fonds associatifs.

Benoît GUILLOT reprend la parole et expose les axes de travail qui sont au nombre de 3 principaux :

- le premier vise à renforcer notre présence sur le territoire, avec une recherche active d'un nouveau local à Castelnau, en remplacement des quatre lieux d'accueil actuels
- le deuxième axe concerne l'initiation d'une démarche de labellisation. La mise en conformité RGPD a été réalisée, et le diagnostic de territoire et le projet associatif sont en cours d'élaboration
- enfin, le troisième axe porte sur le développement de partenariats avec les acteurs économiques mais aussi en réorganisant le service emploi pour en améliorer l'efficacité.

Un zoom est fait sur l'action ATOUT JEUNES menée en 2024 en partenariat avec France TRAVAIL. Il s'agit d'un travail commun que nous avons souhaité mettre en avant et pour lequel une vidéaste professionnelle est intervenue.

La vidéo est diffusée à l'Assemblée ; à l'issue de ce visionnage, les jeunes acteurs, présents aujourd'hui ont pu se présenter et expliquer ce que cette formation leur a apporté. Astrid LACIPIERE souhaite remercier les jeunes pour leur participation et leur implication et donne la parole à Caroline BERGERON, conseillère France travail qui partage l'enthousiasme autour de cette action et propose qu'elle soit renouvelée. Cette collaboration enrichissante en partenariat avec France Travail vise à faciliter les recrutements et à préparer les jeunes à entrer dans le monde professionnel.

Monsieur GUIRAUD, Maire de Lesparre, souhaite prendre la parole et interpelle Benoît GUILLOT sur certains chiffres ; le rapport d'activité de la Mission Locale mentionne 0% de jeunes sous main de justice, or il dit connaître des jeunes dans cette situation sur la commune. Monsieur GUILLOT précise que ces jeunes existent mais ne sont pas accompagnés par la Mission Locale et donc ne sont pas comptabilisés. Après quelques échanges, Monsieur GUIRAUD, conclut en expliquant qu'il souhaite que la ville de Lesparre Médoc soit une ville de services pour tous.

Monsieur le Président intervient pour remercier Nicolas PESTRIN pour son travail et son investissement à la réalisation du rapport d'activité 2023 et passe ensuite la parole à Marie RUEZ consultante du cabinet conseil IRD CONSEIL mandaté pour réaliser le projet stratégique de l'association.



Marie RUEZ fait une présentation du cabinet et de ses missions. Elle développe les étapes dans la réalisation du projet associatif. Il s'agit de 6 mois de travail avec l'ensemble de l'équipe de la Mission Locale mais également avec les élus.

Voir diaporama en pièce jointe :

- Présentation de l'offre de service par Benoît GUILLOT
- Présentation de la méthodologie de projet associatif stratégique réalisé par Marie RUEZ
- Les principes fondateurs et les valeurs portées sont présentés par une partie de l'équipe de la Mission Locale
- Marie RUEZ développe les axes de progrès portés par le projet associatif stratégique ainsi que l'opérationnalisation du plan d'action 2024-2027
- La parole est donnée à l'Assemblée

Benoît conclut en remerciant l'ensemble des participants et des intervenants et souligne particulièrement la présence des jeunes suivis par la Mission Locale.

Plus aucun autre point n'étant abordé, le Président clôt la séance à 12h30.



Jean Jacques CORSAN  
Président